Nous aurons l'occasion de revenir sur cette affaire, qui, du reste, n'en restera probablement pas là.

Établissement de bains

Une importante réunion de commission a été tenue hier soir à 6 heures, concernant le projet de *création d'un établissement de bains*. La question va entrer dans la phase active d'exécution.

La Question du cimetière

Le commissaire enquêteur dans la question du cimetière n'a pas le temps de s'occuper pendant son séjour à l'Hôtel de Ville. Il a reçu pendant ces deux derniers jours de nombreuses pétitions et protestations concernant le projet d'établissement d'un cimetière unique, et demandant la création d'un second cimetière au Halot. Il est probable qu'il en produira encore aujourd'hui.

Il fallait s'attendre à des réclamations très vives de la part des habitants des quartiers du Sacré-Cœur et des Cinq-Voies.

Lors de la discussion devant l'assemblée communale, les divers orateurs qui combattirent le projet d'un cimetière unique, et notamment M. Bron, avaient laissé entrevoir que ces réclamations ne manqueraient pas de se produire.

Le commissaire, de le voit, leur donnent raison.

Grave accident de voiture

Hier, vers 7 heures du matin, une voiture de laitier, appartenant à M. Debeurme, cultivateur, au Blanc, sur laquelle se trouvaient les deux jeunes filles, Zélima et Ida, âgées de 19 et 15 ans, descendait la rue de la Malcence. En face le bâtiment de la teinturerie Rousseau et Compagnie, que des ouvriers sont occupés à blanchir à la chaux, le cheval qui est très fougueux, s'emballa soudain.

Les bidons à lait furent d'abord projetés hors de la voiture et la rue fut inondée de blanc liquide.

L'animal emporté s'engagea rue Pasteur, la plus jeune des demoiselles fut précipitée à terre et dans sa chute contracta une entorse au pied gauche et diverses contusions. La guérison demande environ un mois.

A ce moment passait un courageux citoyen, M. Raymond Benoit, 71 ans, demeurant rue de Guesnes, qui se jeta résolument à la tête du cheval.

Il fut jeté à terre, piétiné et une roue lui passa sur le corps.

Mlle Zulma Debeurme qui avait sauté de la voiture et n'avait pas lâché les guides, fut à son tour traîné sur un parcours d'une vingtaine de mètres.

Le cheval alla se jeter contre un bâtiment en construction dépendant de l'établissement Rousseau. Les brancards de la voiture furent brisés.

Les blessés furent transportés au débit de tabac de M. Henri Castelin, où ils reçurent les soins de M. le docteur Dewyn.

M. Benoit a été blessé assez sérieusement à un pied. Les ongles de plusieurs doigts sont arrachés. Il a également en l'épaule droite luxée. Il subira une assez longue incapacité de travail.

Quant à l'aînée des jeunes filles, elle a reçu des contusions heureusement peu graves à la poitrine.

Les jeunes filles ont été reconduites en voiture au Blanc-Four par M. Auguste Six, rue de l'Amiral Courbet. M. Henri Castelin a conduit par la bride le cheval auteur de l'accident.

On nous prie de prévenir à l'avance *M. Debeurme qui, tout récemment, a* été cruellement éprouvé par la perte de sa femme et d'un fils mort à 3 jours d'intervalle.

Une malheureuse

Une fille, Angèle Vanhoutte, 47 ans, né à Neuville, démeurant cour Haussard, dont la mère purge en ce moment une condamnation à 18 mois de prison pour complicité de meurtre à la débauche, quitta son père il y a environ un mois, et mena une vie dévergondée. Il y a une quinzaine de jours elle pénétrait chez la dame Delpire, rue Colbert, pendant que cette dernière était à l'épicerie, et enleva divers effets d'habillement.

La voleuse a été arrêtée rue des Poutrains par M. Navaux, commissaire du 3e arrondissement, qui avait reçu la plainte de la volée. Elle portait un des jupons dérobés et a déclaré avoir remis d'autres objets à une compagne qui habite l'estaminet du *Manche à balai*, à Roubaix.

Accident d'usine

Valérien Bourgois, 45 ans, bâcleur chez M. Eberghien, rue de Paris, a eu le moulet gauche contusionné entre le chariot et le tutor d'un métier renvideur. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Dumont. La guérison demandera une quinzaine de jours.

Importante adjudication

Hier après-midi, il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Sendier, adjoint au maire, assisté de MM. Lemaire et Dumortier, conseillers municipaux et en présence de M. Henri Barrois, directeur de l'usine municipale à gaz, Bulté, receveur municipal, à l'adjudication en 2 lots de la fourniture de 22,000 tonnes de charbon nécessaire à l'usine à gaz du jour de l'adjudication au fer août 1898. Il est spécifié que le charbon à fournir aura donner à la tonne, 380 mètres cubes de gaz et 650 à 700 kilos de coke sur la mise-à-prix de 11 fr. la tonne.

1er lot : 11,000 kilos. Mines de Liévin, adjudicataire au rabais de 1,50 0/0.

2e lot : Les compagnies de Lens et Courrières ont fait un rabais égal de 1 0/0.

Le tirage au sort a favorisé la Compagnie de Courrières.

Il a été perdu, rue Verte, en face le numéro 76, un coffre-fort, en fil écru. Le rapporter rue Verte, 36, au bureau du journal.

Conseil municipal de Wattrelos

Séance du mercredi 16 juin 1897 — (Suite)

Demandes de suppléments de traitements — Le facteur des postes, M. Baillent, a fait une demande d'appointements supplémentaires. Le rapport de la commission des finances, présenté par M. Quesnoy, conclut au rejet de cette demande, le traitement des facteurs étant imputable à l'administration des postes. Le conseil adopte les conclusions de la commission.

M. Quesnoy lit un autre rapport de la même commission tendant à rétablir l'indemnité de cent francs pour *Mademoiselle* qui était payée au receveur municipal, M. Lallemand, et qui lui a été supprimée pour le précédent exercice.

M. Brifaut fait observer que le traitement de M. Lallemand est assez élevé pour que la commission n'ait pas à lui accorder un supplément, et que, puisqu'on a rejeté la demande précédente d'un facteur dont les appointements sont bien moindres, il est d'avis que celle du receveur municipal soit également rejetée.

Le maire, M. Hiers et plusieurs conseillers font remarquer que la comparaison ne peut pas être établie, que le facteur est au service de l'administration des postes tandis que M. Lallemand est au service de la commune.

M. Boray rappelle les faits que le receveur municipal a à supporter et déclare qu'ayant voté l'an passé pour la suppression de son indemnité de déplacement, il voterà cette fois pour son rétablissement.

Les conclusions du rapport mis aux voix sont adoptées par treize conseillers contre neuf.

L'assemblée municipale adopte encore la proposition présentée par M. Quesnoy, au nom de la commission des finances, de payer une somme de trente francs réclamée par M. Victor Minsfassen pour travaux exécutés pendant les quatre dernières années à l'occasion de la fête du 14 juillet.

Le budget additionnel. — Crédits divers. — Il est ensuite donné lecture du budget additionnel, dans lequel se trouve une somme de quatre mille francs votée pour être distribuée aux petits ménages.

M. Delreux demande à ce sujet que la municipalité se fasse remettre par le bureau de bienfaisance la liste des petits ménages assistés et des sommes dépensées sur ces quatre mille francs. Il propose aussi de nommer au sein du conseil une commission pour répartir sans intermédiaire la dite somme.

Le maire déclare que la communication de la liste sera demandée et qu'après cela il y a lieu, la commission proposée sera nommée. Le conseil approuve la déclaration de M. Pollet.

Il ratifie les dépenses d'aligements du service vicinal et autorise le paiement d'un mémoire de M. Duquennoy, présenté trop tard.

Le maire constate que le budget additionnel laisse une somme disponible de trente à quatorze mille francs pour être affectée à l'abattoir.

Il annonce qu'il a reçu dans la journée seulement *le budget de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance* qui par suite n'a pu être examiné. Il propose d'en renvoyer l'étude à la session d'août.

MM. Lecomte et Delreux demandent que le maire désigne un soir où un budget pourra leur être communiqué. *Il leur est répondu qu'ils pourront en* prendre connaissance lorsqu'ils le desireront.

L'agrandissement des écoles et la création des préaux. — Le maire fait connaître que la commission chargée d'étudier cette question a décidé la vente de l'ancien hôpital pour se procurer les ressources nécessaires à l'agrandissement des deux écoles du Centre et de la Bailleule, et l'établissement d'un groupe scolaire au Laboureur et à la création d'un preau dans les écoles qui en sont dépourvues.

M. Lecomte émet l'avis que la vente de l'hôpital serait plus avantageuse si elle était renvoyée à plus tard, lorsque la construction de la gare de Wattrelos sera faite et aura donné à cette partie de la commune une plus value évidente.

Le maire répondu que les travaux de la gare seront joints à l'affiche de la mise en vente pour faire apprécier exactement les avantages qui en découlent de la construction.

M. Delreux est l'avis qu'il faut avant de faire les frais d'agrandissement et de la création d'un nouveau groupe, s'assurer que la commune peut compter sur l'envoi du nouveau personnel enseignant nécessaire.

Le maire insiste pour qu'il soit pris une décision au sujet de l'hôpital qui ne fait que se déteriorer, et fait observer que pendant l'accomplissement des formalités de la vente, des démarches seront faites auprès de l'inspecteur de l'enseignement pour s'assurer le personnel nécessaire.

Il demande au conseil de l'autoriser à faire mettre en vente l'hôpital en trois lots qui seront ensuite réunis pour une vente définitive. La mise à prix de chaque lot serait de six mille francs. Cette vente serait faite sous réserve de l'approbation du conseil municipal.

Cette autorisation lui est octroyée.

Roncq — Lundi dans l'après-midi, le nommé Rene Vanaerde, qui est amoureux et jaloux de sa voisine la femme Plancke, vint sur de connivence avec Pierre Tuytens et Eugène Engels, l'attendre dans son domicile. Pour échapper à ces injures la femme Plancke voulut sortir, mais Tuytens l'en empêcha en la frappant de deux coups de poing au visage. Les deux autres s'acharnèrent sur elle. La scène scène recommença dans la soirée. Finalement le commissaire de police a dressé procès-verbal et l'affaire viendra en police correctionnelle.

LILLE

CONGRÈS DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Le congrès annuel des architectes français a commencé hier ses travaux, mais au lieu de se cantonner pendant toute la semaine dans une salle à écouter la lecture de rapports, les congressistes ont adopté une autre méthode de travail.

Ils vont parcourir le nord de la France et la Belgique s'arrêtant, d'après un programme fixé à l'avance, dans les villes ou des monuments peuvent être visités en groupe.

Les architectes étrangers sont arrivés par le train de midi. Leur président, M. Garnier, indisposé, n'avait pu les accompagner.

Nos concitoyens les ont reçus à leur descente du train et M. Dubuisson, président des architectes du Nord, leur a souhaité la bienvenue.

A trois heures de l'après-midi le Congrès a tenu sa première séance privée dans l'amphithéâtre de l'Institut de physique et a discuté sur les questions suivantes :

1° Responsabilité de l'architecte.

2° Exemption de deux années de service militaire pour les jeunes architectes.

3° Institution d'un diplôme pour les architectes.

4° *Réformes à opérer pour améliorer*, dans chaque région la situation de l'architecte.

Un punch confraternel a eu lieu dans la soirée.

Aujourd'hui et jours suivants les congressistes visiteront Templeuve, Tourcoing, Roubaix, Tourcoing, Bruxelles, Anvers et retour à Paris.

Le 26 juin, assemblée générale à l'Ecole des beaux-arts, sous la présidence de M. Rambaud, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le bureau du congrès, nommé l'année dernière et présidé par M. Charles Garnier, de l'Institut, vient de décerner les récompenses suivantes, *qui seront proclamées au cours de l'assemblée générale* :

Médaille d'honneur : M. Emile Vandenbergh, architecte à Lille.

Grandes médailles d'argent : MM. Vandoyer et Lafon à Paris et M. Doullet à Amiens.

Médaille d'argent : MM. Charles Bartaumieux à Paris ; Grailot, professeur à Toulouse ; Lucien Roy à Paris, Edouard Delaunay, commis à Paris.

Ecole nationale des beaux-arts. — Grandes médailles d'argent : MM. Arsène Dumée, Marcel Baudot, Frédéric Lebeau, John Van Pelt, Augusto Rochin, élèves des beaux-arts.

Prix divers : MM. André Causin, dessinateur à Paris ; Félix Delat, Deschée, sculpteur à Paris ; Lavoine, Gosselin, *Alfred Plantade*, Roumilhac, Chéry, Salin, Noel, Pouturaud, Reynouard, Vouney, Herbin, de Blute.

Médailles au personnel du bâtiment : MM. Delgutte, Faveron, directeur de la société les *Compentiers de Paris* ; *Tourisant, Maintenay, Devonbredel, Martinie, Thibault, Radey, Maxse, Rousseau, Gidon, Boubal, Peugnet, Baud, Roche, Touron et Leclet.*

Les grèves

Au tissage Delcourt

La situation est toujours la même. Vendredi matin, les grévistes ont envoyé huit délégués auprès du patron pour savoir si on recevrait un membre de la délégation n'a pas été reçu par M. Delcourt.

C'est le concierge qui leur a fait savoir que le patron maintenait ses propositions premières. En ajoutant que si les ouvriers voulaient reprendre le travail il avait ordre d'ouvrir immédiatement les portes.

Les grévistes sont ensuite revenus à l'estaminet des Deux Nations, place des Quatre-Chemins, où une réunion a été tenue.

Le soir à 5 heures une autre assemblée a eu lieu dans laquelle on a désigné les grévistes qui devront se rendre à Armentières, Halluin, etc., pour recueillir des subsides, destinés à venir en aide aux plus nécessiteux.

Accident mortel

Hier, vers dix heures et demie du matin, un accident qui a profondément impressionné la population de Wazemmes s'est produit à la filature Snowden et Tanguy, rue d'Arcole.

M. *Decaf Léon*, âgé de 34 ans, charpentier au service de M. Herbaut, entrepreneur rue Roland, était occupé sur la toiture à poser des madriers. A un certain moment il se pencha pour prendre des planches mais à la suite d'un brusque effort perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur de onze mètres.

Au bruit de la chute, ses camarades s'empressèrent autour de lui. Le malheureux qui perdait *du sang par les oreilles et par le nez fut transporté* à l'hôpital de la Charité, mais il expira en arrivant.

La mort est due à une fracture multiple du crâne. Le cadavre a été transporté à son domicile rue des Molfonds, 2.

La tempête

La température de ce mois de juin est véritablement extraordinaire : c'est ainsi qu'après les journées chaudes les jours précédents, une véritable tempête du vent s'est élevée dans la soirée hier. Le vent, qui soufflait en rafale projetait une *pluie fine glaciale*.

LE NORD

DOUAI

ASSASSINAT

à Raimbeaucourt

Un crime horrible vient d'être commis sur le territoire de Raimbeaucourt.

Dans cette commune habite avec sa famille la demoiselle Amélie Debruille, âgée de 40 ans, un peu simple d'esprit, mais d'une conduite très régulière.

Mercredi, dans l'après-midi, elle était partie dans les champs tirer un peu d'herbe pour les bestiaux.

Le soir, ne la voyant pas revenir, sa vieille mère conçut de vives inquiétudes. Elle courut jusqu'au village ou devait être faite, mais elle ne trouva que ses sabots abandonnés près de sa faucille.

Avec l'aide de son fils et de quelques voisins, elle passa la nuit et la journée de jeudi à continuer ses recherches sans rien découvrir.

Ce n'est qu'à sept heures du soir que deux enfants qui se promenaient dans les champs, à la Motte du Moulin, découvrirent le cadavre de la pauvre femme.

Au premier aspect, il fut facile de constater que la malheureuse avait été victime d'un crime.

Le cadavre était étendu sur le dos et une des mains crispées tenait encore une touffe d'herbe ; plus loin, la petite faulx avait servi à la victime.

La gendarmerie fut aussitôt prévenue et le Parquet de Douai avisé par télégramme vendredi matin.

A onze heures prenaient le train pour Raimbeaucourt : *MM. Monnier, procureur de la République*, Bottin, juge d'instruction et Trogueux, commissaire de police.

Le médecin reçois par le parquet a constaté *une fracture du crâne, des fractures multiples* de côtes et des ecchymoses sur le corps.

Il a été jusqu'à présent impossible de déterminer le mobile de ce crime qui a mis en émoi toute la commune de Raimbeaucourt, et par conséquent d'avoir un indice qui puisse mettre la justice sur les traces de l'assassin.

Il est de notoriété publique, en effet, à Raimbeaucourt que la famille Debruille, quoique vivant comme de pauvres gens, possède une fortune ; or, aucun vol n'a été commis et les Debruille ne se connaissaient pas d'ennemis.

On ne croit pas non plus qu'on se trouve en présence d'un viol suivi d'assassinat : dans ces conditions, l'affaire reste mystérieuse, étant donné surtout que le crime paraît remonter au *mardi soir et que le cadavre n'a été découvert* que le jeudi soir, alors que le champ dans lequel on l'a retrouvé n'est distant que de neuf cents mètres environ des habitations.

Le parquet de Douai retournera aujourd'hui à Raimbeaucourt.

VALENCIENNES

Les aventures d'une jeune valenciennoise à PARIS

Il y a un mois environ paraissait dans un journal de Paris une annonce indiquant qu'un monsieur de trente-sept ans, situation aisée, désirait épouser une jeune fille ayant un peu d'argent. — Ecrire A. Z., bureau central. »

Une jeune Modiste Mlle Berthe Fl...., âgée de dix-neuf ans, fut séduite par cette annonce. Elle écrivit et reçut la photographie du futur épouseur. Elle le trouva charmant et, à la suite d'une correspondance assidue, se décida à venir à Paris où elle débarqua avec huit cents francs en poche.

A. Z..., de son vrai nom Alfred C...., eut bien vite fait de manger les huit cents francs. *Quand Berthe n'eut plus un sou, il essaya de la* chasser à la débauche, à son profit naturellement. Ny réussissant pas, il la menaça de la tuer.

Cette plainte déposée par la pauvre fille, M. de Mauroy, commissaire de police, a fait arrêter Alfred C...., qui est marié et en instance de divorce, et qui va être poursuivi pour « vagabondage spécial » et coups et blessures.

L'infanticide de Blanc-Misseron

Hier, a été appelée devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, l'affaire de Blanc-Misseron dont nous avons entretenu nos lecteurs il y a deux mois environ.

Une jeune fille, Marie Malaquin, âgée de 19 ans, était inculpée du fait de suppression d'enfant. Malgré toutes les recherches qui furent faites, on ne put retrouver le cadavre ; on ne peut donc établir s'il a vécu ou s'il était mort-né.

La jeune fille a persisté jusqu'au bout dans *son système de dénégations. Elle appartient* d'ailleurs à une famille estimée et les renseignements qui ont été fournis sur son compte sont excellents. Elle a fait d'ailleurs deux mois de prévention.

Le tribunal lui a accordé les circonstances atténuantes. Elle est condamnée à un an de prison avec bénéfice du sursis.

En conséquence, Marie Malaquin a été remise *en liberté*.

AUX GALERIES LILLOISES

45-47-49, Rue Nationale, Lille

CHAPEAUX de PAILLE

DE FEUTRE ET EN TOUS GENRES

pour Hommes et Enfants.

Voitures de poupées : Galeries Lilloises.

Au Gaspillage

Toiles et taies d'oreillers.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 18 juin 1897

Présidence de **M. Martin**, vice-président.

Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut.

ROUBAIX

Exploits d'ivrognes. — Le mercredi 12 mai, deux compagnons, Henri Deboutte, 23 ans et Charles Koch, 21 ans, tous deux rattacheurs, se trouvaient en ribotte au cabaret Hussenfeld, rue de La Bourdonnaye. Une discussion survint entre eux et le cabaretier.

Deboutte en effet prétendait avoir remis un franc à la patronne pour payer ses consommations et la patronne était absente, le cabaretier refusait de rendre la monnaie.

La mauvaise humeur de Debotte se passa alors sur les carreaux de vitre.

Lui et son compagnon étaient pourvoirs pour bris de clôture et vagrance. Le bris de clôture a été retenu que contre Deboutte qui a été condamné à 6 jours de prison. A chacun d'eux 5 fr. d'amende pour vagrance.

Pour outrage à agents. — 20 jours de prison à Emile Dumouchel. — Vingt jours de prison et consignation d'ivresse, 10 jours de prison et 5 fr. d'amende à Charles Vandevelde.

TOURCOING

Infraction à la loi sur la presse. — Emile Lamye, gérant de *La Vieille*, qui se publie en patois, a omis de faire les dépôts réglementaires de son journal au Parquet. Cela lui a valu 16 francs d'amende.

WATTRELOS

Coups. — Le 4 mai Mme Dassellier faisant une *juste observation au jeune Struvaye*, qui jetait à plaisir de l'eau sur les murs et les passants, Le garçon répondit les injures grossières. Mme Dassellier se décida à aller prendre la main du gamin, nommée Sophie Develdre, femme Struvaye.

Cette dame reçut force mal des doléances de sa voisine et la souffleta, la repoussant ensuite avec un balai.

Sophie Develdre est condamnée à 50 francs d'amende.

Tribunal Civil de Lille

Bureau de Bienfaisance

La fondation Fremaut et Leroy

La première chambre du tribunal, présidée par M. Paul, président, a rendu à son audience du 17 juin, un jugement intéressant.

Les consorts X... se prétendant parents des sieurs Fremaut et dame Leroy, avaient demandé au bureau de bienfaisance à entrer en jouissance d'un des logements de la fondation Fremaut-Leroy, excipant de leur parenté avec les fondateurs et ajoutant qu'ils remplissaient les conditions voulues pour qu'on accédât à leur demande.

Le Bureau de bienfaisance lui avait répondu par un refus, les consorts X... s'étaient décidés à saisir de la contestation le tribunal.

Suivant testament du 22 avril 1881, le sieur Fremaut et la dame Leroy ont légué aux pauvres de Lille divers chèques de maisons comprenant trente demeures.

Ces demeures devaient être occupées gratuitement par trente pauvres mesages, vivant suivant la religion catholique, apostolique et romaine, âgés d'au moins cinquante huit ans et n'ayant jamais été repris de justice.

Les plus proches parents des testateurs dans chaque branche, alors même qu'ils n'auraient pas cinquante-huit ans devaient, sur leur demande, se voir accorder la préférence.

Les collateurs originaires de la fondation étaient les parents des testateurs, les plus proches et, à leur défaut, le premier magistrat de la ville.

Le bureau de bienfaisance étant devenu le représentant légal des pauvres, l'administration de la fondation lui fut remise par arrêté du 3 août 1887. Des lors il se conforma aux conditions imposées par les fondateurs malgré cependant quelques réserves bien fondées par un arrêté du Conseil d'Etat du 28 décembre 1894 et un arrêté de la Cour d'appel de Douai du 24 avril 1895.

Les consorts X., comme nous l'avons dit, excipaient de leur parenté avec les fondateurs. De ces demeures au lieu de trente étant en ce moment occupées, ils avaient pensé que leur demande serait de suite et irrévocablement acceptée.

Mais le Bureau de bienfaisance leur a opposé une fin de non recevoir.

La fondation, dit-il, est éteinte depuis longtemps par suite de la destruction par temps et événements de guerre, par aliénations successives, par frais d'entretien et de reconstruction.

De plus, le bureau de bienfaisance a dressé au compte dupuel il remettait qu'il serait créancier d'au moins 25,000 fr. de la fondation.

Le tribunal fait observer que le refus fait par le bureau de bienfaisance à la demande des consorts X.. ne paraît pas être sérieuse. Il ajoute qu'il ne semble pas avoir compris qu'il devait rester simplement administrateur de la fondation et ne pas se confondre avec le patrimoine des pauvres.

Sur les conclusions subsidiaires prises par le Bureau de bienfaisance au sujet du compte qu'il présente, tendant à prouver que ce compte est exact et établit bien que la fondation me doite de plus de 5,000 francs, le tribunal, avant-faire-droit nomme comme experts pour procéder à la vérification du compte M. Lemay, ancien notaire à Lille, M. Golion ancien notaire à Radinghem et M. Waumbrouck, expert comptable à Lille.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Par ordonnance de M. le premier président de la *Cour d'appel de Douai, l'ouverture des assises du* département du Pas-de-Calais, pour le troisième trimestre de l'année, a été fixée au lundi 19 juillet prochain.

Ces assises seront présidées par M. Joppé, conseiller à la *Cour d'appel de Douai*, qui aura pour assesseurs MM. Poillion, juge au tribunal civil de St-Omer, et Sergent, juge-suppléant au même tribunal.

SPECTACLES & CONCERTS

Le Théâtre-Libre de Paris à Roubaix. — Les artistes du Théâtre-Libre de Paris donneront samedi prochain, dans la salle Dominique-Rousseau, une séance privée sur invitations.

Nous ne nous étendrons pas sur les mérites des artistes, il appartiendra à cette représentation, la première en ce genre qui sera donnée à Roubaix, *qu'il nous suffise de dire que la troupe a obtenu un succès sucrée en France, Belgique, etc...*, et notamment à Anvers où tout dernièrement, à la demande générale, plusieurs représentations ont été données et qui fait furore.

La salle, coquettement disposée, offrira aux spectateurs tout le confort désirable, et nous n'avons lieu doute qu'elle sera remplie samedi d'une foule compacte désireuse d'assister à ce nouveau genre de spectacle.

Disons en terminant que l'on peut se procurer des invitations chez Mme veuve Dominique Rousseau, 60, rue de l'Alouette. Tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir.

Mme Arnoldson à Lille

Pour ceux qui connaissent la froideur anglicane, l'enthousiasme provoqué par Mme Sigrid Arnoldson, en Angleterre, est des plus *significatifs*.

A son arrivée sur la scène des concerts privés, l'exquise chanteuse suédoise est saluée par des bravos frénétiques à rendre rêveurs les méridionaux. Ainsi s'explique par un talent transcendant le fait que nous allons conter. Un des concitoyens pour le concert de Dimanche, M. Martin, 29, rue Grande-Chaussée, ne dispose que de quelques places qui seront vite enlevées. La salle ne peut contenir *plus* de 1 *present*.

PETITE CORRESPONDANCE

Un électeur qui n'aime pas le coup de tambour social. — Il sera délivré plusieurs primes dont le total sera de 500 fr. L'âge maximum est fixé à 40 ans.

LE FACTEUR.

État-Civil de Roubaix

du 18 juin

Naissances. — Henri Lamarque, rue Tisserand 14 — Gabrielle Dubiel, rue de Lille 158 — Julien Bellengier, rue de l'Alma 17 — Simonne Trigalez, rue Barbe-d'Or 16 — Edouard Landuyt, rue Menin, cour Verdonken 4 — Delphine Gielen, rue d'Amsterdam, maison Gielen — Charles Callens, rue Moyerbeer 19.

Décès. — Henriette Hubert, 53 ans, Hospice Barbieux — Michel Dutemis, 51 ans, ch. Maskellerie 87 — Henri Wetrelos, 42 ans, rue de l'Epeule 53 — Alfred Deprez, 3 mois, rue du Tilleul 159 — Félix Simonin, 21 ans, rue des Anges 89 — Louis Vandenhaute, 9 mois, rue de l'Alouette, c. Fauvergue 9 — Emile Vandoeren, 18 jours, rue Jacquard, cour Frère 5 — Louis Dulannoy, 8 ans, quai de Wattrelos.

Mariages. — Entre : Rémy Coopman, cordonnier, 27 ans, rue du Grand-Chemin 102 et Angèle Diagoras, *sans prof.*, 27 ans, rue de l'Epeule 12 — Emile Six, sans prof., 22 ans, rue Beaumont, et Madeleine Prouvost, 20 ans, sans prof., rue Fosse-aux-Chênes — Louis Durot, quincaillier, 26 ans, rue du Moulin 152, et Juliette Planckaert, sans prof., 24 ans, rue des Fleurs, 51.

CONNAISSANCES UTILES

Quels sont les inconvénients des boissons alcooliques usuelles ?

Voici ce que produisent les abus des différentes boissons fermentées :

Le Cidre. — Lorsque du cidre produit de graves troubles d'estomac, la plupart du temps ; les buveurs invétérés y ajoutent de l'alcool, ce qui le rend tout à fait nuisible.

La Bière. — L'abus de la bière produit la diminution des forces, la lourdeur, l'hébétement, l'obésité, il prédispose à la goutte et à la dyspepsie. L'ivresse de la bière est pesante et douloureuse.

Le Vin. — L'abus exagéré du vin cause l'ivresse violente ; c'est la moins pernicieuse de toutes. Mais l'homme qui s'y livre trop souvent s'expose à des désordres organiques très douloureux et abrège sa vie dans de notables proportions.

L'Alcool. — Est un poison, au même degré que le Jusquiam et l'arsenic. Il ne saurait être en aucun temps, bien sûrs. Il s'attaque d'abord aux fonctions nutritives, produit des troubles de la sensibilité, du mouvement, des facultés intellectuelles et va même jusqu'à la folie ; il produit des désordres dans les fonctions nutritives et digestives ; il hâte la vieillesse et la mort.

BONHOMME FRANKLIN.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 18 Juin

Cote officielle de 4 heures. /*

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 (peal. à lainer. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 (peal. à lainer. Cote préc.	Cote jour.	Peign. d'A. Type a.a. Cote préc.	Cote jour
Juin	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Juillet	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Août	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Septembre	4 05 3 975	..	..	..	..	..
Octobre	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Novembre	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Décembre	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Janvier	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Février	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Mars	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Mars nouv.	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Avril	4 — 3 975	..	..	..	..	..
Mai	4 — 3 975	..	..	..	..	..

Tendance : Calme.

DETAIL DES VENTES

Type unique	
Juillet	5.000
Id.	5.000
Septembre	10.000
Novembre	10.000
Décembre	5.000
Id.	10.000
Janvier	5.000
Id.	5.000
Total	55.000

Echange en report :

5.000 juin sur novembre, avec 2 cent.

Au Gaspillage

Linge de table et de toilette.

ETABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND (Nord).

Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre

Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite

Pour tous renseignements s'adresser à M. GRÉGOIRE DIRECTEUR

SOURCE VAUBAN

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché aux bestiaux de la Villette

18 juin. — Bestiaux. — Vente calme.

VEAUX. — Amenés, 482, vendus, 452 ; poids moyen, 80. — Prix du kilog. (viande nette), 1re qual., 1.80 ; 2e qual., 1.60 ; 3e qual., 1.40. — Prix extrêmes, 1.60 à 1.92.

FINANCES

Paris, le 18 juin 1897.

Les négociations pour la conclusion de la paix traînent un longueur ; mais le marché est convaincu qu'une solution favorable interviendra à bref délai et les cours de toutes les valeurs sont solidement tenus.

Le 3 0/0 cote 102. 40.

Le 3 1/2 0/0 est à 106. 77.

Le Crédit Foncier fait 703. Les porteurs d'obligations communales 1879, qui acceptent la conversion consentent entre les mains des titres présentant 2.60 0/0, tandis que la demande de remboursement au pair les contraindrait à chercher un autre emploi pour leurs fonds. Ce nouvel emploi, ils ne le trouveraient qu'en faisant un sacrifice d'intérêts puisque toutes les obligations à 3 0/0 sont hier au-dessus du pair.

Les obligations de l'Emprunt bulgare 1889, qui sera émis en France le 22 courant, sont de 500 fr. 5.0/0. Elles sont émises à 450 fr., mais les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1.50 par titre.

La C. Electrique O. Patin dessert une foule de petites industries dont le nombre augmente sans cesse et auxquelles elle fournit à domicile, soit la lumière, soit l'énergie. Aussi les obligations 5 0/0 O. Patin nouvelles bonnes à mettre en portefeuille au prix de 472 fr.

Beaucoup de demandes d'obligations de la C. Centrale des Allumettes.

Les actions des Chemins Français sont un peu lourdes.

BOURSE DE LILLE

Du 18 juin 1897

Emprunts villes et départements

Département du Nord, Bons 1895, 502.

Actions banques et diverses

Banque du Nord et du Pas-de-Calais, Verley Dedrcoix et Cie (a 1000 — 508 p.) n° 1325

Forges et Haut-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 605.

Charbonnages (actions)

Anzin, le 1/1000 de denier, 5600 — Bruay, 1325 — Bully-Grenay, p. 2371 hier 2e cours 2575 — Courrières, p. 565. — Lens, 304 50 — Réserrion, 1409 — Ostricourt (a 500 t. p.), n° 400 — Vicoigne (a 1000 t. p.) n° 197500

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	103 40		V. Paris 1855-59		746..
» terme	103 42		»	1865	578...
3 o/o ann. cpt.	102 40		»	1869	448...
» terme	102 10		»	1871	423.50
3 1/2 1894 cpt.	106 65		V. Paris 71 1/4		114...
» terme	106 80		»	1875	122...
Banq de France	3580 ..		»	1876	587 ..
Banq. de Paris	878 ..		» 2 o/o 86		491.50
Comp. d'Escom.	576 ..		» 1/4 1885		102 50
Crédit Foncier	703 ..		»	1892	201 ..
Crédit Industr.	595 ..		» 1/4 1891		101 ..
Crédit Lyonnais	776.50		Ville Marseille		412 ..
Société Générale	515 ..		Ville Bordeaux		124 ..
Est.	1095 ..		Ville Lille 1892		125 ..
Paris-L.-Medit	1747 ..		»	1893	508 ..
Midi	1370 ..		Ville de Lyon		104 25
Nord	1760 ..		Roubaix-Tourc.		
Orléans	1745 ..		Foncières 1879		501 25
Ouest	1141 ..		»	1882	472 ..
Est Algérien	505 ..		» 5 o/o 1885		505 ..
Gaz Parisien	1110 ..		» 4 o/o 1885		463 25
Transatlantique	508 ..		»	1895	493 ..
Suez	3850 ..		Communal 1879		502 25
Omnibus Paris	1491 ..		» int. réun.		512 ..
Dynamite	455 ..		»	1880	508 ..
Egypte 3 1/2	103 25		»	1891	402 ..
Autrichien 4 o/o	105 ..		»	1892	412 ..
Hongrois 4 o/o	103 ..		Banq. hypothec.		605 ..
Espag. ext. 4 o/o	65 50		» 3 o/o		256 ..
Portugais	24 ..		Nord 3 o/o Anc.		491.50
Italien 5 o/o	95.45		» » Nouv.		495...
Turc série D.	21 80		Nord 2.50 o/o		472 ..
Banq. Autrich.	820 ..		P.-L.-M. anc.		489...
Banq. Ottomane	553 ..		» nouv.		483...
Nord d'Espagne	86 ..		Orléans. anc.		487...
Rives Lain.	26 ..		» nouv.		484...
Les Chargeurs réunis	1180...		Midi . . anc.		487...
Actionnaires Parisiens	905		» nouv.		483...
Russes 1867-1884	103 ..		Ouest . . anc.		485...
» 4 o/o 1880	102 60		» nouv.		483...
» 4 o/o 1883	104 ..		Est. . . anc.		481...
» 4 o/o 1889	104 25		» nouv.		483...
» 4 o/o 1890	103 10		Ardennes. anc.		484...
» 3 o/o 1891	94 ..		» nouv.		483...
» 4 o/o 1892	104 20		Panama (bons à lots)		130...
» 3 1/2 1894	101 75		Panama 200 t. p.		397...
			Congo (L